

NOUVEAU !

LE TRI ÉVOLUE !

le guide pour bien utiliser mon service déchets

Suivons le guide !



QU'EST-CE QUI CHANGE ?

POURQUOI TRIER ?

ET SI JE NE LE FAIS PAS, EST-CE SI GRAVE ?

JE M'Y PERDS ! COMMENT TRIER ?

MAIS, AU FAIT, À QUEL COÛT ?

Ces questions sont parfaitement légitimes et c'est pour y répondre que nous avons préparé ce guide.

Conservez-le !

Il vous sera utile pour vous aider à utiliser au mieux votre service déchets. Et si vous voulez en savoir plus, nous vous donnons rendez-vous sur www.sdomode.fr

LE TRI ÉVOLUE POUR LES PAPIERS ET CARTONNETTES

2-3

RAPPEL SUR LE TRI SÉLECTIF

4-5

LES DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT AUSSI

6-7

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

8

BONUS

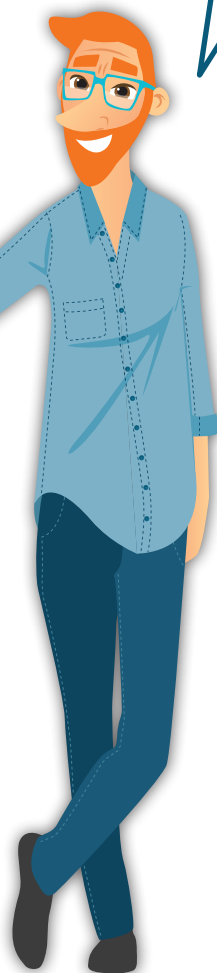
TRIEZ, VOUS RECYCLEZ !

Retrouvez le tableau du recyclage
à la fin de ce guide !

Bonjour cher lecteur !

Je m'appelle Marco et comme vous,
je trie chaque jour mes déchets.

Ensemble, découvrons au fil de ce
guide, les quelques changements
des consignes de tri.



PRATIQUE !

Retrouvez toutes les consignes
de tri, les points d'apport
volontaire ou encore l'adresse
des déchèteries et leurs horaires
d'ouverture sur www.sdomode.fr

QUI SOMMES NOUS ?

Le Sdomode est une collectivité publique qui s'occupe du traitement et du recyclage des déchets ménagers. Son territoire se situe au centre de la nouvelle région Normandie ; il regroupe près de 180 000 habitants sur 249 communes.

Depuis plus de 15 ans, le Sdomode met en œuvre des solutions de tri pour valoriser le maximum de déchets. Actuellement, ce sont plus de 55% qui sont valorisés et transformés en ressources !

Et en parallèle, nous mettons à votre disposition quelques outils comme le composteur ou le stop pub !

LE TRI ÉVOLUE

En 2016, plus de 300 tonnes de papiers et cartonnettes ont été souillées par les autres emballages et ont ainsi été perdues. Afin d'éviter un tel gâchis, tous les papiers et cartonnettes sont désormais à trier dans les colonnes dédiées d'apport volontaire.

La collecte en colonne, qui est 3 fois moins chère qu'en bac ou sac jaune, permettra de récupérer des matériaux exploitables sans perte.

Désormais allégé, votre sac ou bac jaune sera prêt à accueillir dans le courant de l'année 2019 tous les emballages en plastique et en polystyrène (pots de yaourt, de beurre, de crème, barquettes...).

En attendant que le centre de tri soit en mesure de les traiter, ces emballages sont encore à jeter dans la poubelle ordinaire.



Chaque habitant
du territoire
a produit
en moyenne
665 kg de déchets
en 2016 !



40 €

C'est le coût par habitant pour le traitement
de ses déchets en 2016. Cette somme est intégrée,
comme la collecte, dans le montant de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères

payée avec l'impôt foncier. Le Sdomode met tout en œuvre
pour maîtriser ce coût, en baisse depuis 2014.

NOUVEAU !

LE TRI ÉVOLUE POUR LES PAPIERS ET CARTONNETTES

Depuis novembre 2017, tous les papiers et cartonnettes sont à trier en apport volontaire, dans la même colonne. En les retirant du bac ou du sac jaune, ils sont préservés des souillures (salis par les jus et sauces restant souvent dans les boîtes de conserve, les bouteilles et les briques alimentaires) et ainsi mieux recyclés.



Journaux, catalogues et prospectus



Annuaire



Cahiers, bloc-notes et impressions



Courriers, livres et enveloppes



Cartons de regroupement



Emballages en carton



Sacs en papier



Autres emballages



PLUS PROCHE DE VOUS...

Le Sdomode va doubler le nombre de points de tri.

Pour les repérer, consultez le site Internet www.consignesdetri.fr



QUE FAIRE DE MES CARTONS DE PIZZA, DE BURGER, DE FRITES ?

Facile, ils se recyclent. Ils vont donc dans la colonne d'apport volontaire, une fois **bien vidés** !

SONT EXCLUS ET À JETER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE

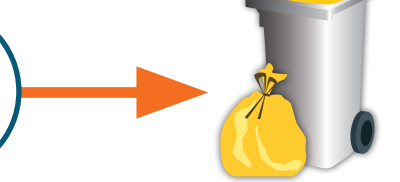
Les papiers spéciaux (photo, peints, sulfurisé, cuisson, calque), les mouchoirs jetables, les nappes et serviettes en papier, les enveloppes kraft.



Je m'engage pour le tri sélectif !

- J'aplatis les cartons.
- Inutile de froisser ou déchirer les papiers. Cela complique leur tri.
- J'enlève les barquettes en plastique des boîtes en carton.
- Je retire les films plastique des revues et courriers.

LES BRIQUES ALIMENTAIRES RESTENT DANS LE BAC / SAC JAUNE POURQUOI ?



Composées de 3 matériaux : carton, plastique et aluminium, elles se recyclent différemment des cartonnettes. De plus, elles ont contenu des jus de fruits ou du lait qui risquent de souiller les papiers et cartonnettes. Elles restent donc dans le bac/sac jaune.

ET LES GROS CARTONS ?

Ils ne rentrent pas dans la colonne et sont à trier en déchèterie dans une benne dédiée ou dans des conteneurs spécifiques. Veillez bien à les aplatir pour qu'ils prennent moins de place et à enlever les blocs de polystyrène.



RAPPEL SUR LE TRI SÉLECTIF

VOTRE GESTE COMPTE !

En plus de l'intérêt du recyclage, votre geste fait travailler 55 personnes au centre de tri du Sdomode de Pont-Audemer. Papiers, cartonnettes et emballages y sont regroupés par matériau avant leur recyclage.



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, EMBALLAGES EN MÉTAL, BRIQUES ALIMENTAIRES



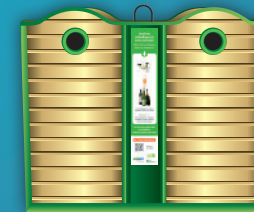
SAC OU BAC JAUNE

TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES



COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE

POUR VOUS AIDER...

Un doute ?
Rendez-vous sur sdomode.fr
ou sur consignesdetri.fr.

Sinon, appelez le Sdomode au
02 32 43 14 75.

Votre communauté de communes
s'occupe de la collecte de vos déchets.
Contactez-la pour obtenir votre bac ou
vos sacs jaunes ou pour connaître les
jours de ramassage.



Je m'engage pour le tri sélectif !

- Je vide bien mes emballages, pas besoin de les laver !
- Je n'emboîte pas mes emballages.
- Je gagne de la place : j'aplatis dans le sens de la longueur mes bouteilles en plastique.
- Je respecte les consignes de tri et je vais aux points d'apport volontaire.
- Je mets uniquement les bouteilles en plastique vides. (Pas d'objets tranchants, de seringues à l'intérieur des bouteilles).



C'EST POUR BIENTÔT !

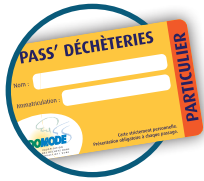
En 2019, le SDOMODE vous proposera de trier tous les emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes en polystyrène...).

Nous avons juste besoin de plusieurs mois pour préparer notre centre de tri et que vous enleviez les papiers et petits emballages en carton de vos bacs et sacs jaunes pour les trier dans la colonne dédiée.

LES DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT AUSSI

Depuis 2017, les déchèteries de l'ouest de l'Eure sont gérées par le Sdomode. Leur accès est désormais simplifié : chaque habitant peut s'y rendre, peu importe sa commune de résidence. La seule condition est de présenter un badge d'accès.

PARTICULIERS : COMMENT SE PROCURER UN BADGE ?



Allez à la déchèterie et présentez-vous au gardien avec la carte de grise de votre véhicule et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Dès lors un badge vous sera remis.

Attention : un badge délivré par véhicule !

Si vous utilisez un second véhicule, il vous faudra demander un autre badge en présentant la carte grise.

POUR VOUS AIDER...

Triez vos déchets avant de venir à la déchèterie : vous gagnerez du temps !
Demandez conseil au gardien si vous avez un doute.

LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Consultez les horaires d'ouverture sur le site Internet du Sdomode.



- Particuliers acceptés uniquement
- Particuliers et professionnels acceptés
- Professionnels acceptés uniquement

ESPACE PRO

A la déchèterie, je suis là pour vous aider et vous conseiller !

PROFESSIONNELS : UNE FACTURATION AU COÛT RÉEL !

Ce service est financé par la facturation des apports de déchets des professionnels au coût réel : seules sont prises en compte les prestations de transport et de traitement. En fonction du site, les apports sont pesés ou estimés au volume. Aucune marge n'est appliquée. Les tarifs sont affichés sur les sites.

Les tarifs sont minorés si le dépôt est effectué directement sur le site de traitement final du déchet concerné : Malleville-sur-le-Bec pour les DIB, Beaumontel et Martainville pour les déchets verts, le bois et les gravats, Drucourt pour les déchets verts uniquement. D'autres exutoires sont possibles comme l'apport des tontes chez des méthaniseurs agricoles. Toutes les informations utiles sont sur notre site internet.

LES DÉCHETS FACTURÉS AUX PROFESSIONNELS :



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



BOIS



DÉCHETS VERTS



PELOUSE



BRANCHAGES



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)



COMMENT PROCÉDER POUR OBTENIR VOTRE BADGE PROFESSIONNEL ?

- Remplissez le formulaire d'inscription téléchargeable sur www.sdomode.fr.
- Joignez à votre dossier une entête commerciale sur laquelle figurent le RCS, le SIRET et l'adresse, une copie de la carte grise des véhicules, ainsi qu'un extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Envoyez votre dossier ou déposez-le au siège du Sdomode (348 rue de la Semaille - 27300 Bernay) ou au CETRAVAL (Route de Pont-Authou - 27800 Malleville-sur-le-Bec).



Attention : tout changement de véhicule ou d'adresse doit être déclaré au Sdomode.

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

En 2010, un habitant du territoire du Sdomode a produit 720 kg de déchets. La tendance est à la baisse avec 665 kg en 2016, grâce à des pratiques liées à la prévention des déchets. Nous sommes sur la bonne voie, continuons...

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque français jette en moyenne 20 kg de nourriture par an, dont : 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés. Cela a un coût : 430 € par an pour un foyer de 4 personnes ! Pour éviter le gaspillage, je n'achète que ce dont j'ai besoin, je range bien mon frigo, je cuisine mes restes de repas,



DES ACTIONS AUSSI DANS L'ASSIETTE

Le Sdomode agit contre le gaspillage alimentaire et accompagne depuis septembre 2016 les cantines scolaires pour le réduire, par des formations du personnel de cuisine et de service et par des actions de sensibilisation des convives.

JE DEVIENS ÉCO-CONSOMMATEUR

J'achète autrement (piles rechargeables, produits éco labellisés, ...) et j'allège mon cabas. Je mets un *stop pub* sur ma boîte aux lettres, ou après avoir lu la publicité, je pense à la déposer dans les colonnes d'apport volontaire pour recycler le papier !



JE COMPOSTE

Cette technique naturelle permet de réduire d'environ 30 % le poids de votre poubelle et de vous fournir un amendement organique.

Que peut-on composter ?

- Les déchets de cuisine : épluchures de fruits et de légumes, marc de café, coquilles d'œufs écrasées, ...
- Les déchets de jardin : feuilles mortes, branchages, fleurs fanées, tontes de pelouse en petite quantité, ...

Le compostage peut se faire en tas ou en bac. Le Sdomode et votre intercommunalité vous proposent des composteurs à 10 et 15 € (capacités de 400 et 800 litres).

JE PAILLE AVEC MES DÉCHETS DE JARDIN

C'est simple, pratique et utile au jardin ! Le paillage consiste à recouvrir le sol de tontes, de broyat ou de feuilles mortes pour le nourrir et le protéger.

Avantages à la clé : moins d'arrosage, de binage et de désherbage !
1 paillage = 5 arrosages et 1h de paillage = 10h de désherbage !

J'EMPRUNTE, JE LOUE, JE RÉPARE, JE DONNE !

Certains objets peuvent être récupérés par des associations ou en déchèterie. Ils seront remis à neuf puis revendus.

Le Sdomode équipe ses déchèteries d'un conteneur pour le réemploi : il suffit d'y déposer votre vaisselle, vos jouets, vos meubles... Les associations Emmaüs de Pont-Audemer et l'Abri d'Evreux se chargent ensuite de les remettre en état et de les revendre.

En 2019, le Sdomode envisage d'ouvrir sa propre recyclerie sur le secteur de Bernay, en partenariat avec les acteurs locaux.



DES SOLUTIONS INNOVANTES

Le Sdomode s'efforce de trouver des solutions innovantes qui permettent de valoriser au maximum les déchets et de maîtriser davantage les coûts.

La mise en route d'une unité de valorisation énergétique sur son centre de stockage à Malleville-sur-le-Bec (le CETRAVAL, où sont enfouis les déchets non recyclables : encombrants et déchets de la poubelle grise) en est un parfait exemple !

Depuis juillet 2016, le biogaz issu de la décomposition des déchets est utilisé pour produire de l'électricité* et de la chaleur. Ce qui permet de percevoir des recettes tirées de la vente de l'électricité et surtout de diminuer de moitié une taxe sur chaque tonne entrante sur le CETRAVAL !

* suffisamment pour couvrir les besoins annuels de 3600 habitants

TRIEZ, VOUS RECYCLEZ !

EN TRIANT



1 tonne
de bouteilles en
plastique (PET)



1 tonne
d'acier



1 tonne
d'aluminium



1 tonne
de cartonnettes



1 tonne
de briques
alimentaires



1 tonne
de papier



1 tonne
de verre

ON FABRIQUE



1813 pulls
en polaire
ou de nouvelles
bouteilles en
plastique



19 chariots de
supermarché
ou 1,4 voiture



293 vélos
ou 586
trottinettes



16 500
boîtes à œufs



5 560 rouleaux
de papier
cadeau



830 kg
de papier



2 140 bouteilles
en verre

ET ON ÉCONOMISE

650 kg
de pétrole

1,9 tonne
de minerai
de fer

2,4 tonnes
de bauxite

1,4 tonne
de bois

du bois, du
pétrole et
de la bauxite

2 tonnes
de bois

660 kg
de silice

EN COMPOSTANT



10 kg
d'épluchures
et autres
déchets
fermentescibles

ON OBTIENT

1 kg de compost

EN JETANT



1 tonne
d'ordures
ménagères
(112 sacs
de 50 litres)

ON UTILISE

1 m³ du CETRAVAL
de Malleville sur-le-bec



La maîtrise des coûts des
déchets passe par le recyclage
et le compostage.

Merci pour votre geste.

Et n'oubliez pas :
déchet trié = déchet recyclé !

Ils nous aident à vous proposer un
service de qualité. Un grand merci
à nos partenaires financiers !

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Mémoire de l'Énergie

UPM

PAPREC
RECYCLAGE